

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 juin 2022 à 18H00
COMPTE RENDU

Les délibérations du Conseil Municipal sont consultables dans leur intégralité au Secrétariat de la Mairie

Présents : Mesdames COUDON Catherine, DELMON Anne, DESTRUELS Alice, FALIPPOU Evelyne, GRIALOU Marie-Claude, NAVARRO Marie, PUECH Martine et Messieurs DENOIT Jean-Louis, FOUQUENET Philippe, GARDES Julien, MANHAVAL Bernard, VERGNES Jean-Robert.

Absents : TO'OTO'O Laura, NIEMZIK Dimitri et PASQUIER Mickaël

Pouvoirs : NIEMZIK Dimitri à DENOIT Jean Louis

Monsieur Jean-Louis DENOIT maire et son Conseil Municipal félicite Mr ALEXANDRE Laurent pour son élection au poste de Député de la 2^e circonscription de l'Aveyron.

Rajout à l'ordre du jour

Monsieur Jean-Louis DENOIT Maire a exposé au Conseil Municipal qu'un courrier d'attribution de la D.E.T.R est arrivé ce jour et qu'il y a lieu de délibérer pour adopter le nouveau plan de financement avant le 30 juillet 2022. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rajout du point suivant à l'ordre du jour :

Attribution subvention travaux aménagement Agence Postale Communale / Générateur Automatique de Billets.

Désignation secrétaire de séance.

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Anne DELMON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2022.

Les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022 et ont signé le registre.

DELIBERATION 21 : MODALITE DE PUBLICITE DES ACTES

Monsieur Bernard MANHAVAL adjoint expose qu'à compter du 1^{er} juillet 2022 la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes (délibérations, décisions et arrêtés ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel) des collectivités territoriales. Toutefois par dérogation prévue pour les communes de moins de 3500 habitants et afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, le conseil municipal à l'unanimité décide qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes continuera à se faire par affichage à la mairie.

DELIBERATION 22 : AVENANT N°1/2022 REGLEMENT INTERIEUR CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la présentation de Monsieur Bernard MANHAVAL adjoint, le conseil municipal adopte à l'unanimité un avenant au règlement intérieur du conseil municipal qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2022 afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation simplifiant, clarifiant et harmonisant la publicité et la conservation des actes pris par les collectivités locales.

DELIBERATION 23 : CREATION AGENCE POSTALE COMMUNALE ET ILOT NUMERIQUE

Suite à la présentation de Monsieur Jean-Louis DENOIT maire, le conseil municipal à l'unanimité valide la création d'une Agence Postale Communale avec îlot numérique dans les locaux actuels qui sera gérée par un agent communal pendant 4 demi-journées du mardi au vendredi de 8H45 à 11H45. La collectivité continuera à mettre à disposition de la Poste un local accueillant un nouveau G.A.B

Le planning des travaux annonce la fermeture de l'Agence Postale / G.A.B au 21 juillet 2022 et une réouverture au cours du 4^{ème} trimestre 2022.

DELIBERATION 24 : CREATION EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Suite à la présentation de Monsieur Bernard MANHAVAL adjoint, le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un emploi d'agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial à l'Ecole Pierre Boissière du 1^{er} juillet au 30 novembre 2022 et d'un emploi d'un agent contractuel à l'Agence Communale Postale dans le grade d'adjoint administratif territorial du 1^{er} septembre au 30 novembre 2022 suite à des besoins ponctuels.

DELIBERATION 25 : ACQUISITION MAISON PLACE DE LA VICTOIRE

Suite à la présentation de Monsieur Jean-Louis DENOIT maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition du bien immobilier cadastré AM 170 et de la parcelle cadastrée AN 34 (La Plantade) d'une superficie de 1 105 m², au prix de 20 000 €

DELIBERATION 26 : CESSIONS TERRAINS LES TUILERIES

Monsieur Jean-Louis DENOIT maire, expose que la Communauté de Communes Decazeville Communauté souhaite régulariser la situation du chemin des Tuileries (déclassé et intégré dans le domaine privé de la commune en 2007) afin d'adapter la maîtrise foncière aux évolutions futures d'aménagement de la Z.A des Tuileries. A l'unanimité le Conseil municipal approuve l'échange à l'euro symbolique de parcelles.

DELIBERATION 27 : CONVENTION PETITE VILLE DE DEMAIN – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Pour information Monsieur Jean-Louis DENOIT a informé le conseil municipal qu'une lettre d'intention serait adressé à la Communauté de Communes Decazeville Communauté afin d'engager une réflexion avec les partenaires sur l'opportunité d'intégrer un périmètre d'ORT sur la commune de Viviez

DELIBERATION 28 : ATTRIBUTION SUBVENTIONS TRAVAUX AMENAGEMENT AGENCE POSTALE COMMUNALE / GENERATEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS

Sur présentation de Monsieur Jean-Louis DENOIT maire, le Conseil municipal prend acte du montant définitif de la subvention de la DETR de 35 000€ attribuée pour les travaux d'aménagement de l'Agence Postale Communale et du Générateur Automatique de Billets et approuve le nouveau plan de financement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H30

**Secrétaire de séance,
Madame Anne DELMON**